

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 11 juillet 2016

16-145

OBJET : Résiliation de la Convention de constitution d'un groupement de commandes, relatif à la passation du marché de Conception et réalisation des Halles de Nogent-sur-Marne, de l'aménagement urbain attenant et des parkings souterrains » – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué.

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 11 juillet 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| - ADENOT Dominique | - COCQ François | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - ADOMO Caroline | - COUSIN Thierry | - LOUVIGNE Robin |
| - AMAR Sophie | - CROCHETON Florence | - MARTIN Jacques J.P. |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DALLEAU Isabelle | - MARTINEAU Pascal |
| - BARNOYER Thierry | - DELECROIX Pierre-Michel | - OUDINET Michel |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DROUVILLE Sylvain | - PANNETIER Gilles |
| - BENISTI Jacques Alain | - DUVAUDIER Michel | - PARRAIN Mary France |
| - BERRIOS Sylvain | - FACCHINI Monique | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FENASSE Delphine | - PAVIE Alain |
| - CAILLEREZ Adrien | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PETTENI Henri |
| - CANALES Chantal | - GAUVIN Brigitte | - PINEL Vincent |
| - CAPITANIO Olivier | - GICQUEL Hervé | - PIO Régis |
| - CAPORAL Chrysis | - GUIGNARD Jean-Jacques | - PRIMEVERT Catherine |
| - CARTIGNY Pierre | - HERBERT Delphine | - RISPAL Yoann |
| - CHABOT Sabine | - JEANNE Laurent | - ROYER Christel |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - KARACA Sengul | - SEMO Igor |
| - CHARBONNEL Michèle | - KENNEDY Marie | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHARDIN Sylvie | - LACHELACHE Nassim | - TOLLARD Virginie |
| - CHAULIEU Stéphane | - LAFON Laurent | - TRIMBACH Pascale |
| - CHETARD Catherine | - LAMBERT Gérard | - VISCARDI Jacqueline |
| - CLODONG Nicolas | - LE BIDEAU Dominique | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur BEAUDOUIN Patrick a donné pouvoir à Madame CROCHETON Florence,
Monsieur BENSOUSSAN Éric a donné pouvoir à Monsieur PANNETIER Gilles,
Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,
Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame ROYER Christel,
Madame CERCLEY Nicole a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline,
Monsieur CIPRIANO Philippe a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,
Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP,
Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain,
Monsieur FAUTRE Christian a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
Monsieur GAILHAC Benoît a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL Hervé
Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Monsieur PETTENI Henri,
Monsieur GRESSIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame TOLLARD Virginie,
Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
Madame HOUDOT Florence a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
Monsieur LE GUILLOU Patrick a donné pouvoir à Monsieur ADENOT Dominique,
Madame RASETTI Christine a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France,
Madame TRICOCHÉ Annie a donné pouvoir à Madame PRIMEVERT Catherine,
Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KENNEDY Marie,
Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
Monsieur ROESH Germain a donné pouvoir à Madame CHABOT Sabine,
Monsieur LEBEAU Pierre a donné pouvoir à Madame LE BIDEAU Dominique,
Madame MAFFRE-SABATIER Anne-Marie a donné pouvoir à Madame ADOMO Caroline,
Monsieur MEDINA Marc a donné pouvoir à Madame TRIMBACH Pascale,
Madame CARPENTIER Agnès a donné pouvoir à Monsieur CAILLEREZ Adrien.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-145-
DE
Date de réception préfecture :

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur DOSNE Olivier
Madame TRICOT-DEVERT Sylvie
Monsieur VOGUET Jean-François

Soit 86 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SEMO Igor

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160711-16-145- DE Date de réception préfecture :

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 11 JUILLET 2016

OBJET : Résiliation de la Convention de constitution d'un groupement de commandes, relatif à la passation du marché de Conception et réalisation des Halles de Nogent-sur-Marne, de l'aménagement urbain attenant et des parkings souterrains » – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

VU le décret n°2015-1663 en date du 11 décembre 2015 fixant le périmètre et le siège de l'Etablissement public territorial dénommé ParisEstMarne&Bois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération n°15/87 du 1er juin 2015 du Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Marne approuvant la convention de constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de conception-réalisation dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville »,

VU la délibération n°15-50 du 30 juin 2015 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne (CAVM) approuvant la convention de constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de conception-réalisation dans l'opération « Cœur de Ville »,

VU la convention de constitution d'un groupement de commandes signée le 2 juillet 2015,

VU le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé avec le groupement SPL Aménagement Marne au Bois/Biotopie Ingénierie,

VU la consultation et la procédure de mise en concurrence mises en place pour le marché de conception-réalisation,

VU la déclaration sans suite, en date du 18 mai 2016, de la procédure lancée pour la passation du marché de conception-réalisation,

VU la résiliation, en date du 24 mai 2016, du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé avec le groupement SPL Aménagement Marne au Bois/Biotopie Ingénierie,

VU le projet d'avenant de résiliation de la convention de constitution d'un groupement de commandes,,

CONSIDERANT la convention de constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'une part, d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'autre part, d'un marché de conception-réalisation dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville »

CONSIDERANT qu'à la faveur de la création des Etablissements Publics Territoriaux à compter du 1 janvier 2016, les contrats passés par l'ex-Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne ont été de droit transférés à l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160711-16-145- DE Date de réception préfecture :

CONSIDERANT, toutefois, que dans le contexte juridique et économique actuel, il a semblé opportun, à l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de ne pas poursuivre l'exécution des conventions et procédures prises en application de la convention de constitution d'un groupement de commandes,

CONSIDERANT qu'ainsi, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé avec le groupement SPL Aménagement Marne au Bois/Biotope Ingénierie a été résilié le 24 mai 2016 et que la procédure lancée pour la passation du marché de conception-réalisation a été déclarée sans suite, par courrier, le 18 mai 2016,

CONSIDERANT, par conséquent, la nécessité de résilier la convention de groupement de commandes,

CONSIDERANT que des frais ont été avancés par l'ancienne Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne et par l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois pour le compte de la commune de Nogent-sur-Marne, et que la clé de répartition des frais est fixée par rapport aux estimations initiales des enveloppes de chacun, à savoir la CAVM devait supporter 8 650 000 € HT, et la commune de Nogent 5 500 000 € HT,

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 21 juin 2016,

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'avenant de résiliation de la convention de constitution d'un groupement de commandes conclue le 02 juillet 2015,

AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à signer l'avenant de résiliation et tout autre document nécessaires à cette résiliation,

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,


Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-145-
DE
Date de réception préfecture :